

## INTERVIEW BRUNO CAUTRÈS

POLITOLOGUE,  
CHERCHEUR AU CNRS  
ET AU CEVIPOF

**Réforme des  
retraites :  
« un point  
de bascule  
très important  
dans le mandat  
d'Emmanuel  
Macron »**



## DOSSIERS

Crise de l'énergie  
Complémentaires de santé  
Avenir des stations de ski

## MOUVEMENTS

Nominations  
Missions  
Élections

# DEPUIS 39ANS TOUS LES JOURS NOUS NOUS ENGAGEONS POUR LA MONTAGNE



Depuis 1984, l'ANEM fédère les montagnards. Notre objectif commun est de défendre l'avenir des territoires et des populations de montagne. Nos adhérents nous confèrent une légitimité telle que l'ANEM est reconnue par l'État comme un interlocuteur qualifié sur toutes les questions relatives à la montagne et à l'aménagement du territoire.

[www.anem.fr](http://www.anem.fr)

Suivez-nous sur les réseaux



**Éditeur**

François-Xavier d'Aillières  
Tél. 01 55 62 68 75  
fxdaillieres@trombinoscope.com

**DOCUMENTALISTES**

Isabelle Hay  
ihay@trombinoscope.com  
Sylvain Ragot  
sragot@trombinoscope.com

**RÉDACTION**

Stéphanie Fontaine  
sfontaine@trombinoscope.com

**PUBLICITÉ**

Directrice de clientèle  
Delphine Léguillon  
Tél. 01 55 62 68 77  
dleguillon@trombinoscope.com

**MAQUETTE**

Delphine Léguillon

**ABONNEMENT**

Abonnement 1 an Tome I, Tome II  
et Revue : 445 euros HT.  
Tél. 03 27 56 38 57  
Fax 03 27 61 22 52  
trombinoscope@propublicfr



SAS au capital de 20.000 euros  
922 389 929 RCS Nanterre  
TROMBIMEDIA  
Le Trombinoscope  
Tour Voltaire  
1 place des Degrés  
CS 80235 Puteaux  
92059 Paris La Défense cedex  
Dépôt légal à parution  
ISSN 2266 5587  
Président : Alexandre FARRO

**IMPRESSION**

Printcorp

**CONCEPTION ORIGINALE**

Antonello Sticca

# Édito

## Le Parlement en 2023 : stop ou encore ?

**L**e Parlement est devenu depuis juin dernier l'épicentre de la vie politique. Majorité relative, "niches", commissions mixtes paritaires, groupes d'études : les Français se sont familiarisés avec sa langue, et le 49.3 n'est plus un numéro obscur. Suspendus aux paroles de leurs champions, ou simplement curieux de voir comment se fait la loi dans une Assemblée recomposée, nos concitoyens sont désormais friands des débats. Les journalistes aussi ont fait leur grand retour, et plus seulement pour les questions au gouvernement.

C'est que les séances réservent surprise sur surprise, même les plus cadrées. Le parcours de nombre de textes de loi vire au feuilleton à rebondissements, entre revers pour les macronistes, jeux d'alliance ou contre-alliances, et recours à tous les subterfuges par majorité comme oppositions. Que nous réserve 2023 ? Le camp présidentiel entend réformer tambour battant, dans l'élan de 2022 pas encore épuisé. Cette année est encore propice, avec pour seule grande échéance électorale le renouvellement pour moitié du Sénat au suffrage indirect, en septembre.

Sur le papier, les projets de loi vont s'enchaîner, en commençant par la réforme très contestée des retraites, épreuve de force de ce début d'année. Le véhicule, un projet de budget rectificatif de la Sécu, contraint à un délai d'examen au Parlement de cinquante jours.

Ce choix rusé de l'exécutif pourrait peut-être lui éviter un nouvel usage de l'arme constitutionnelle du 49.3 face à l'obstruction annoncée de la gauche à l'Assemblée nationale.

D'autres textes ne seront pas de longs fleuves tranquilles : la réforme de l'immigration ou le développement du nucléaire, pour lesquels le gouvernement cherche là aussi les voix de la droite. En position de force, le Sénat pourra imprimer sa marque.

Bon an mal an, Elisabeth Borne va poursuivre sa quête de compromis. Et le Gouvernement peut espérer cheminer, avec sa cartouche d'un 49.3 par session en cas de paralysie à l'Assemblée - sans compter le droit de tirage illimité sur les textes budgétaires.

Les députés devraient-ils redouter une dissolution, menace brandie par Emmanuel Macron en septembre dernier, si le gouvernement venait à être renversé par une motion de censure ?

L'étincelle peut se produire dans le chaudron du Palais Bourbon ou dans le pays, où les colères s'accumulent. Et reste à voir si la majorité relative choisie par les Français, qui est parfois tentée de se conduire en majorité absolue, peut tenir politiquement et démocratiquement jusqu'en 2027. ●



### Anne-Pascale Reboul

Responsable de l'équipe AFP au Parlement, vice-présidente de l'Association des journalistes parlementaires

# LE TROMBINOSCOPE

L'information professionnelle du monde politique

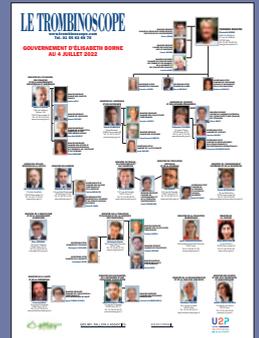
Pour savoir **QUI EST QUI**  
et **QUI FAIT QUOI**  
en France



**18 000 personnes citées**  
**Fonctions**  
**Attributions**  
**Biographies**  
**Photos et coordonnées**

**OFFERT :**

**Affiche du nouveau  
Gouvernement**



REV23

**BON DE COMMANDE**

**Je commande Le Trombinoscope 2022/2023** (parutions sept. et déc. 2022) et choisis la formule suivante :

- le lot Tome I (en 2 volumes) + Tome II au prix de 285 €<sup>HT</sup> soit 312,68 €<sup>TTC</sup>
- le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 445 €<sup>HT</sup> soit 481,48 €<sup>TTC</sup>
- le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) + un accès illimité pendant un an à la base France du site [trombinoscope.com](http://trombinoscope.com) au prix de 695 €<sup>HT</sup> soit 781,48 €<sup>TTC</sup>  
TVA 5,5 % (tomes et revue), 20 % (site). Frais de port inclus (6 € par tome).

M.  Mme \_\_\_\_\_

NOM / Prénom : \_\_\_\_\_

Entreprise ou Organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Je joins mon règlement à l'ordre de TROMBIMEDIA par :

Chèque  Mandat  Carte bancaire Visa / Mastercard

N° \_\_\_\_\_

Validité \_\_\_\_\_

CVV \_\_\_\_\_ (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

Je réglerai à réception de facture

Date et Signature

**BULLETIN À RETOURNER AU TROMBINOSCOPE**  
Service abonnements - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - [trombinoscope@propublic.fr](mailto:trombinoscope@propublic.fr)

[www.trombinoscope.com](http://www.trombinoscope.com)

# Sommaire

Janvier 2023

4

## Interview

**Bruno Cautrès**

Politologue, chercheur au CNRS et au CEVIPOF

**Réforme des retraites : « un point de bascule très important dans le mandat d'Emmanuel Macron »**



**12** Face à la crise de l'énergie, le travail est le véritable rempart pour sécuriser le pouvoir d'achat des Français. *Frédérique PUISSAT*

**13** Pour enrayer la crise économique et sociale, il est urgent de reprendre en main la production et la fourniture d'électricité. *Marina MESURE*

## 14 Complémentaires santé

**15** Les mutuelles : fin de partie, renouveau ? *Frédéric VALLETTOUX*

**16** Pour le « 100 % sécu » : un soin prescrit doit être un soin totalement remboursé ! *Éric COQUEREL*

**18** Complémentaire santé : un rôle à conforter, une solidarité financière à assumer. *Élisabeth DOINEAU*

**19** L'esprit mutualiste défend la santé... Soutenons-le ! *Pierre DHARREVILLE*

## 22 L'avenir des stations de ski

**23** Nous devons poursuivre l'adaptation des stations au changement climatique. *Dominique FAURE*

**24** Le changement climatique, un levier pour réinventer les stations de montagne. *Jean-Louis BOCH*

**25** Et si on accompagnait les stations au lieu de les pointer du doigt ? *Cyril PELLELAT*

**26** Les stations de ski en France face au changement climatique. *Pascale BOYER*

**27** Un tourisme « quatre saisons » peut-il être l'avenir pour les stations de ski françaises ? *Didier RAMBAUD*



## 6 Crise de l'énergie

**7** Il ne faut jamais gaspiller une bonne crise.

*Jean-François LONGEOT*

**8** Croissance et sobriété : un « en même temps » comme nouveau modèle de société. *Jean-Marc ZULESI*

**9** Après des choix politiques dogmatiques qui ont conduit à la crise, il est temps de revenir à la raison ! *Raphaël SCHELLENBERGER*

**10** La compréhension de la crise énergétique : un impératif pour en sortir. *Antoine ARMAND*

**11** Face à une crise énergétique inédite, réveillons-nous ! *Françoise GATEL*

## 28 Missions, Nominations, Élections

**29** Gouvernement

**36** Parlement

**38** AAI

**39** Collectivités d'Outre-mer, conseils régionaux et départementaux

**40** Communes, préfecture de police de Paris, préfectures

**47** Autres mouvements

# BRUNO CAUTRÈS

*Politologue, chercheur au CNRS et au CEVIPOF-Sciences Po*

## Réforme des retraites : « un point de bascule très important dans le mandat d'Emmanuel Macron »

Revue de détails avec le politologue Bruno Cautrès sur les forces et faiblesses politiques avant l'arrivée du projet de loi sur les retraites au Parlement..

*Interview réalisée par Stéphanie Fontaine*

**S**elon les sondages, les Français sont en majorité opposés à un recul de l'âge légal de départ à la retraite, et en même temps, favorables à une réforme... N'est-ce finalement pas une très bonne nouvelle pour le gouvernement ?

Être favorable à une réforme ne veut pas dire grand-chose. Est-ce que c'est vouloir la fin des régimes spéciaux, ou revenir à l'âge de la retraite à 60 ans ? Tout dépend à ce que cela renvoie. Ce que l'on sait, c'est que la réforme telle qu'elle est proposée pour le moment paraît plutôt rejetée.

**Emmanuel Macron l'avait pourtant annoncée dès la campagne présidentielle...**

C'est en effet un argument important. Si l'on prend en compte son premier projet, cette question est même débattue depuis plusieurs années. L'exécutif peut donc se défendre en faisant valoir qu'il a largement pris le temps de la concertation. À cela, cependant, les leaders syndicaux répondent que lorsqu'ils sont convoqués aux réunions, au fond, les décisions sont déjà prises. La réélection du président ne signifie pas non plus qu'il existe un engouement populaire sur cette réforme. Comme évoqué, il y a beaucoup d'interprétations possibles. Et surtout, l'ambiguïté, on la connaît bien : oui, Emmanuel Macron a été réélu mais pour beaucoup de ses électeurs du second tour, il s'agissait aussi de s'opposer à Marine Le Pen.

**Au Parlement, l'exécutif paraît plutôt en bonne posture, avec le soutien quasi-assuré d'une grosse partie des élus centristes et Les Républicains...**

À l'Assemblée, la majorité politique semble effectivement en train de se trouver. Cela ne faisait guère de doute depuis un moment, notamment depuis qu'Elisabeth Borne a fait savoir que 65 ans n'était pas un totem, que cela pouvait être 64 ans avec d'autres modalités, qui étaient au fond la position du Sénat où Les Républicains sont majoritaires. De leur côté, lors de leur élection interne pour prendre la tête du parti, tant Eric Ciotti que Bruno Retailleau n'ont pas fait mystère qu'ils étaient d'accord sur le principe de travailler plus longtemps puisque l'on vit plus longtemps.

**Est-ce à dire que c'est un bon moment pour la droite ?**

Pour un parti à l'agonie au sortir de l'élection présidentielle, il est tout de même intéressant d'observer cette espèce de billard à trois bandes que LR jouent avec succès ! Cette réforme leur permet de retrouver un créneau, une position, une fonction dans la vie politique française, et de facto, avec elle, ils rentrent dans la majorité présidentielle, même si ce n'est bien évidemment pas une rentrée totale. Cet épisode me semble être un point de bascule très important dans le mandat d'Emmanuel Macron.

**Jusqu'à impulser une nouvelle recomposition politique ?**

J'ai le sentiment en effet que quelque chose est en train d'émerger, dont on découvrira le dénouement plus on s'approchera des échéances de 2027. Voter la réforme des retraites, ce n'est pas voter pour n'importe quel texte, c'est un point central, l'un des plus importants de l'action publique en France. Cela pourrait donc aboutir à un rapprochement avec les Macronistes, comme le souhaitait d'ailleurs

**« Il y a un vrai épuisement de la parole politique dans la population française, qui a le sentiment d'entendre toujours les mêmes discours servis par les mêmes personnes. »**

Nicolas Sarkozy, et ce pour quoi il n'a pas soutenu Valérie Pécresse. Potentiellement, quelque chose de très important est en train de se passer.

**Avec un possible candidat commun avec la droite en 2027 ?**

Il est bien trop tôt pour le dire. Cela peut aussi avoir l'effet de renforcer la dimension « ciottiste », identitaire, afin de réaffirmer certains marqueurs de la droite. Mais, indéniablement, cela ouvre aussi davantage qu'avant cette perspective.

**Ce qui serait très bénéfique à Edouard Philippe par exemple....**

Il est sans doute l'un des mieux placés pour faire ce lien. Quand il avait pris ses fonctions de Premier ministre, il n'avait pas caché son engagement à droite, qu'il n'a jamais renié. Il n'a pas adhéré au parti d'Emmanuel Macron, a créé son propre mouvement - Horizons -, et, de mémoire, Les Républicains n'ont présenté aucun candidat face à lui aux municipales au Havre quand il y est revenu. Mais parmi les principaux ténors de la majorité, il n'est pas le seul. Bruno Le Maire et Gérald Darmanin font aussi partie des poids lourds issus de la droite. Ce qui va se passer au sein de LR va être passionnant à

suivre et notamment si deux lignes potentiellement contradictoires s'affirment : les tenants de la ligne sarkozyste et ceux de la ligne ciottiste. La place de Laurent Wauquiez dans ce jeu stratégique, sera un élément important s'il parvient à retrouver son crédit dans l'opinion.

### Et à l'inverse pour la gauche, à quoi s'attendre avec cette réforme ?

Au sein même des partis - on l'a vu lors du récent débat interne au parti socialiste - et entre les partis qui composent la Nupes, il y a des éléments de différenciation sur cette question des retraites. Mais il me semble aussi que ce texte emblématique est surtout l'occasion de créer un ciment d'unité. Il y a une dimension que l'on oublie souvent au sujet de la Nupes, c'est l'unité des candidatures qui a prévalu lors des législatives dans de nombreuses circonscriptions. Beaucoup de députés - insoumis socialistes, écologistes, communistes - savent très bien qu'ils ne doivent leur élection qu'à celle-ci. De quoi donner une impulsion importante sur le moyen terme, et qui pourrait encore être présente en 2027, avec de nouveau une unité de candidature. Cela ne veut pas dire non plus que cette unité va tenir aussi longtemps que l'Union de la gauche des années 70-80 qui elle-même n'a pas été, loin s'en faut, un long fleuve tranquille.

### La gauche et le Rassemblement national unis contre le gouvernement d'Elisabeth Borne, est-ce que ce n'est tout de même pas un risque politique pour les uns ou les autres ?

Le risque politique serait de donner le sentiment qu'il n'y a pas, idéologiquement et sur la finalité, de différence sur cette réforme, et que pour finir, ils pourraient s'allier pour le faire tomber. Je n'ai vraiment pas le sentiment qu'on en soit là.

### Il reste à voir ce qui va se passer, et si ce projet de loi, comme certains l'annoncent, est l'étincelle d'une mobilisation sociale de grande ampleur...

Beaucoup d'ingrédients sont réunis pour voir la situation s'embraser. Il y a déjà la mobilisation syndicale, avec la CFDT aux avant-postes. Maintenant est-ce qu'elle va tenir sur la longueur et ressembler à ce qu'on a vécu en 1995, avec une opinion publique favorable aux manifestants ? Cela reste à confirmer au moment où l'on se parle. A ce stade, cela pourrait aussi finir par une sorte de fatalisme et de résignation. Après tout, on vit plus longtemps donc on travaille plus longtemps... C'est peut-être un raccourci simplificateur, mais il peut aussi parler à beaucoup de gens. Pour qu'un conflit social s'embrase il faut aussi des éléments de contexte et des évènements qui viennent accentuer la tension.

### La crise Covid, la guerre en Ukraine, l'inflation n'ont-elles pas quelque part des effets anesthésiants ?

Elles provoquent en tout cas une grande confusion. On a le sentiment en France de crises sans fin, et de se retrouver dans une impasse. Les autres pays ont certes eu aussi le Covid, la crise de l'énergie, mais pas les gilets jaunes...

### Emmanuel Macron est assez bas dans les sondages, est-ce que c'est un gros point faible ?

Si on le compare à Jacques Chirac ou François Mitterrand à la même date, il est à 20 points de moins en termes de popularité. C'est une difficulté certaine. Deux gros blocs s'affrontent toujours à son sujet : son fan club continue de le voir comme le seul qui peut réformer le pays impossible à réformer, et de l'autre, il garde l'image d'un président trop arrogant, trop favorable aux riches, pas assez à l'écoute du peuple. La situation de ce point de vue-là est assez figée.

Malgré tout, il n'y a guère d'alternative qui perce dans l'opinion, même si Édouard Philippe et Marine Le Pen figurent parmi les premiers du classement des personnalités politiques préférées des Français. Quant à Elisabeth Borne, elle commence à gagner ses galons de popularité, mais à un niveau encore assez bas. Ceux qui l'aiment bien la considèrent comme quelqu'un de sérieux, compétent, une personne de dossiers qui travaille beaucoup, et qui est à l'écoute. Mais de l'autre, et numériquement, ils sont plus importants, elle a l'image d'une sorte de technocrate sans état d'âme, ni autonomie vis à vis d'Emmanuel Macron.

### Les Français croient-ils encore à la politique ?

La France est un pays très intéressé par la politique, il n'y a qu'à regarder le nombre d'émissions politiques à la télé, le nombre de livres sur la politique publiés au moment des élections. Il reste que l'image de la classe politique est très détériorée, considérée comme pas à l'écoute, pas empathique, enfermée dans sa tour d'ivoire qui ne se parle qu'à elle-même. La croyance que la politique peut changer la vie des gens est une croyance en perte de vitesse. Il y a un vrai épuisement de la parole politique dans la population française, qui a le sentiment d'entendre toujours les mêmes discours servis par les mêmes personnes. Et c'est vrai : depuis combien de temps nous parle-t-on de travailler plus longtemps car on vit plus longtemps, tout en devant porter une attention particulière aux carrières longues et pénibles ? Et comme il est difficile dans un tel contexte de capter l'attention, l'expression peut devenir de plus en plus clivante. Tout cela pour essayer de se faire entendre, ce qui renvoie l'image d'une politique spectacle. ●



S  
E  
N  
T  
U  
B  
R  
I  
B  
U  
N  
O  
S

# CRISE DE L'ÉNERGIE : 2023, L'ANNÉE ENCORE PLUS NOIRE ?

**S**i 2022 fut critique, 2023 pourrait être pire. C'est en tout cas l'avertissement de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) fin 2022. Selon elle, l'Union européenne (UE) doit encore réduire ses besoins de gaz à l'hiver 2023/2024 en cas d'interruption totale des livraisons russes, pour éviter un risque de pénurie. Si la menace de possibles délestages et de coupures d'électricité semble bien s'éloigner pour l'instant en France, avec la remontée en puissance du parc nucléaire, qu'en sera-t-il en effet dans plusieurs mois ?

Difficile à ce stade en tout cas de prévoir la fin de la crise énergétique qui frappe tout particulièrement le Vieux Continent, du fait notamment de sa dépendance aux gaz et pétrole russes. Malgré les efforts de diversification des sources d'approvisionnement de l'UE, un rebond de l'économie chinoise pourrait intensifier la concurrence sur le gaz naturel liquéfié (GNL) disponible par ailleurs dans le monde. Des accords ont notamment été passés avec l'Azerbaïdjan et le Qatar. Mais voilà qu'après les



accusations de corruption au Parlement européen, la diplomatie qatarie a pris soin de faire savoir qu'elle « [rejetait] fermement les allégations associant [son] gouvernement à des fautes », faisant craindre « une effet négatif » sur la « sécurité énergétique mondiale ».

Si la France est moins dépendante que certains de ses voisins, dont l'Allemagne, aux hydrocarbures russes, elle n'en reste pas moins fortement impactée par la flambée des prix de l'énergie. Les prix des carburants sont en outre repartis à la hausse avec la fin des ristournes à la pompe le 31 décembre (remplacées par une indemnité de 100 euros en fonction des revenus). Ces aides comme les autres dispositifs, dont le bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité (maintenu à un niveau inférieur en 2023), en soutien des ménages et des entreprises, sont tout de même « efficaces pour contenir l'inflation en France », note la direction générale du Trésor dans une étude récente. Selon celle-ci, le choc énergétique, qu'elle chiffre à 85 milliards d'euros de pertes pour la France, a été pour plus de la moitié (52 %) absorbé par l'Etat. Les entreprises en auraient supporté 42 %, les ménages 6 %. Conséquence de cette facture en hausse, la sobriété paraît gagner du terrain. Les consommations de gaz et d'électricité sont en effet en recul, selon les derniers relevés. Reste à voir si cela va perdurer, notamment en cas de vague de froid.

**Stéphanie Fontaine**

# IL NE FAUT JAMAIS GASPILLER UNE BONNE CRISE

**Jean-François LONGEOT**

- ▶ Sénateur UC du Doubs
- ▶ Président de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux Outre-mer
- ▶ Membre du Comité de massif du massif du Jura



**M**arquée par un double contexte géopolitique et climatique inédit, l'année qui vient de s'achever offre paradoxalement des enseignements d'une très grande limpidité. A l'aune de ces derniers, il nous revient de repenser de fond en comble notre stratégie énergétique.

Le premier constat qui s'impose à nous avec une très grande gravité est l'urgence avec laquelle nous devons sortir des énergies fossiles. Le dérèglement climatique s'amplifie rapidement. C'est donc un devoir moral absolu que notre continent abaisse au plus vite ses émissions de gaz à effet de serre.

Le deuxième constat que la guerre en Ukraine et ses conséquences pour les européens permettent de tirer est que la souveraineté énergétique n'est pas une option pour l'Union européenne. Notre continent paye aujourd'hui au prix fort un aveuglement inouï sur ce sujet. Quand certains pays, parmi nos plus proches alliés, ont fait le choix délibéré du gaz et du charbon russes tout en fermant des capacités de production électrique pilotables bas-carbone en parfait état de fonctionnement, on pourrait se dire à juste titre que "l'on marche sur la tête". Alors que d'aucuns émettaient des critiques sur le modèle énergétique français, ce dernier apparaît plus que jamais exemplaire en matière d'empreinte environnementale et de

souveraineté. Il nous revient donc d'en faire la promotion active sur la scène européenne.

Procédant de ce double-constat géopolitique et environnemental, il me semble utile de suivre les enseignements prodigués par un ancien Premier ministre britannique : « il ne faut jamais gaspiller une bonne crise ». Cette crise énergétique pourrait effectivement, pour reprendre les mots de Winston Churchill, constituer une occasion parfaite de repenser les mécanismes de compréhension que les européens ont de leurs relations avec le reste du monde. Nous pouvons faire de la lutte contre le dérèglement climatique la pierre angulaire de la construction de notre autonomie stratégique.

Afin d'y parvenir, il convient de suivre des lignes claires.

Je souhaite qu'un développement massif du nucléaire adienne en France comme en Europe, car c'est à ce jour la meilleure énergie en termes de ratio bénéfices/risques. L'électrification des usages nécessitera une quantité importante d'électricité décarbonée et le recours à l'atome revêt l'avantage majeur de répondre à la fois au verdissement de l'économie mais aussi à l'accomplissement de

**« Quand certains pays, parmi nos plus proches alliés, ont fait le choix délibéré du gaz et du charbon russes tout en fermant des capacités de production électrique pilotables bas-carbone en parfait état de fonctionnement, on pourrait se dire à juste titre que "l'on marche sur la tête". »**

notre souveraineté. A cette fin, je crois qu'il sera essentiel, dans la période qui s'ouvre, de supprimer l'objectif d'abaissement à 50 % de la part de l'énergie nucléaire dans notre mix énergétique, qui figure toujours dans la loi.

Un développement massif des énergies renouvelables me semble tout aussi important, notamment l'éolien en mer et le photovoltaïque sur les zones artificialisées. Oubliée des dernières années, la production hydroélectrique doit également être renforcée, notamment les installations de pompage-turbinage. Le discours de certains partisans du nucléaire mettant parfois en doute l'utilité des énergies renouvelables omet un élément central : la consommation globale d'électricité est amenée à croître de manière importante. Il nous faut donc développer toutes les sources d'énergie. Le secteur du renouvelable nous permettra de mettre en place une grande filière de l'hydrogène vert. Enfin, il nous faut accélérer sur la géothermie ainsi que les biocarburants et carburants de synthèse pour la mobilité lourde.

Dans l'accomplissement de notre autonomie stratégique, la France a tous les atouts pour montrer le chemin comme elle a toujours su le faire dans les périodes critiques, et réussir cette transformation ambitieuse de notre mix énergétique. ●



# CROISSANCE ET SOBRIÉTÉ : UN « EN MÊME TEMPS » COMME NOUVEAU MODÈLE DE SOCIÉTÉ

Jean-Marc ZULESI

- ▶ Député Renaissance des Bouches-du-Rhône
- ▶ Président de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire



**E**n ce début d'année, la France est redevenue exportatrice nette d'électricité. Cette nouvelle, doit être lue avec prudence, et nous pousser à tenir nos objectifs : baisser de 10 % notre consommation d'ici 2024 et faire de la France la première grande nation à sortir des énergies fossiles.

Nous ressentons quotidiennement les effets de la crise énergétique. Le 24 février 2022, en attaquant brutalement l'Ukraine, la Russie a changé l'ordre du monde. Aux bouleversements géopolitiques s'est également ajoutée une crise énergétique.

consommer, de se déplacer. La sobriété doit être l'occasion d'impulser une nouvelle forme de croissance qui ne sera pas synonyme de décroissance. C'est un modèle de société que nous devons repenser de façon transversale. Si la sobriété a souvent fait partie de la stratégie de redressement économique en période d'inflation, l'invoquer en raison de l'impératif climatique est en revanche historique.

En tant que Président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, je l'affirme : la sobriété n'est pas

**La sobriété « doit se concevoir comme une nouvelle manière de produire, de consommer, de se déplacer. »**

un impératif conjoncturel mais bien structurel. Elle devra infuser dans l'ensemble de nos activités économiques et nos politiques publiques pour être efficace, sur le long terme. Je m'attacherai donc à ce que la sobriété soit le liant de la transition écologique dans nos différents travaux.

La sobriété est une nouvelle manière de penser et d'agir, qui sera l'une des clés de notre transition écologique et de notre

souveraineté énergétique. C'est un pilier de notre planification écologique. C'est un atout maître pour baisser de 55 % nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, sortir rapidement de notre dépendance aux énergies fossiles et atteindre la neutralité carbone en 2050.

La sobriété n'est pas une question de principe ou d'écologie, il en va de notre pouvoir d'achat, de notre souveraineté énergétique, de notre transition écologique. Nous devons continuer de décarboner notre mix énergétique en nous appuyant sur la relance du nucléaire et sur le développement des énergies renouvelables. Un mix sans l'un et l'autre ne peut pas fonctionner.

En plus de nos comportements, nous devons adapter notre législation à l'accélération nécessaire du déploiement des

énergies renouvelables. C'est tout l'objet du projet de loi que notre assemblée a adopté en 1ère lecture. Ainsi, une planification partant des territoires nous permettra de réaliser une transition énergétique acceptable pour nos concitoyens. Cette transition doit transformer en profondeur notre économie. Nos agriculteurs pourront ainsi développer des solutions énergétiques comme l'agrivoltaïsme tout en respectant nos objectifs de souveraineté alimentaire.

Cette transition énergétique est une chance pour nos concitoyens, notre industrie et nos territoires. De sa réussite dépendra celle de notre transition écologique. ●



Les conséquences du dérèglement climatique - les feux de forêts, les épisodes caniculaires et la sécheresse - nous rappellent l'impérieuse nécessité d'agir et nous obligent plus que jamais à repenser nos modes de vie en adoptant des comportements plus sobres et moins énergivores. Nous devons revoir nos habitudes et accélérer pour sortir, plus vite, de la dépendance aux énergies carbonées.

La sobriété s'inscrit au-delà de la surconsommation énergétique. Elle doit se concevoir comme une nouvelle manière de produire, de

# APRÈS DES CHOIX POLITIQUES DOGMATIQUES QUI ONT CONDUIT À LA CRISE, IL EST TEMPS DE REVENIR À LA RAISON !

**Raphaël SCHELLENBERGER**

- ▶ Député LR du Haut-Rhin
- ▶ Membre de la commission des Lois
- ▶ Membre de la délégation aux Collectivités territoriales et à la Décentralisation
- ▶ Membre du Comité local d'information et de suivi du laboratoire souterrain de Bure
- ▶ Conseiller d'Alsace



**L**a France se repose sur ses acquis et vit à crédit. C'est vrai de nos finances publiques comme de notre indépendance énergétique. Nous consommons désormais des ressources dont nous ne disposons pas et que nous payons cher aux pays fournisseurs. Aujourd'hui, nous sommes contraints d'acheter, notamment à l'Allemagne, de l'électricité carbonée, produite par du charbon et du lignite ou encore du gaz pour répondre à nos besoins industriels et quotidiens. Nous aurions pu consommer et même exporter notre électricité issue de notre production nucléaire (comme nous le faisons jusqu'à peu), mais Emmanuel Macron a choisi d'affaiblir ces dernières années notre atout nucléaire sur l'autel des arrangements partisans et dogmatiques. La situation de crise dans laquelle nous nous trouvons n'avait absolument rien d'inéluctable. Elle est la résultante de décisions inconscientes prises pour satisfaire une partie de son électorat.

Et la situation aurait pu être pire, sans cette météo clémente. Tant

**« Nous consommons désormais des ressources dont nous ne disposons pas et que nous payons cher aux pays fournisseurs. »**

mieux pour les Français qui consomment moins et subissent une moindre explosion des prix de l'énergie. Tant pis pour la nature qui a besoin du froid hivernal pour se régénérer. Si la possibilité d'un black-out semble pour l'heure se dissiper, les factures, elles, explosent. On ne peut donc pas se satisfaire et en venir, tel Bruno Le Maire, à considérer que le passage de l'hiver est un succès alors que c'est le réchauffement climatique qui l'a permis et que cela devrait nous inquiéter.

La politique énergétique irrationnelle – qui ne traite que les conséquences de la flambée des prix, sans jamais en aborder la cause – doit cesser impérativement. Alors que nous en avons les moyens, il manque au Gouvernement l'essentiel : le courage.

La première mesure à prendre de toute urgence est de déroger aux règles européennes construites sur la seule base d'un marché à court terme, et revenir à l'essentiel en matière énergétique : le long

terme, le temps industriel. Puis, il faut abroger les dispositions de la Loi de Programmation Pluriannuelle de l'Energie votée en 2019 en vigueur visant à réduire la part du nucléaire dans la production

d'électricité de 75 à 50 % à l'horizon 2035, avec la fermeture de 14 réacteurs. Nous devons également supprimer le plafond de 63,2 gigawatts d'électricité issue de la production nucléaire. Tous ces choix ont été faits de façon dogmatique sans tenir compte de l'explosion des besoins dus aux transitions climatiques.

Toutes ces mesures garantiront une baisse et une stabilité des prix de l'énergie dans les années à venir. Elles devront être complétées par un plan à long terme d'investissement dans les nouveaux EPR et dans nos barrages hydrauliques, ainsi que dans la recherche et le développement de nouvelles sources énergétiques comme la géothermie, la méthanisation, les carburants alternatifs, la biomasse...

Les gouvernements successifs ont perdu tout discernement et toute vision stratégique pour prendre des décisions qui engagent le pays entier. Les yeux rivés sur le calendrier électoral, l'exécutif ne peut rien bâtir, il peut tout juste colmater. Et pour un temps limité.

En tant que Président de la Commission d'enquête visant à établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France, et après avoir conduit près d'une trentaine d'auditions, une chose est certaine : les décideurs politiques ont rompu avec la science pour l'idéologie. Alors que la bataille contre les fausses informations est devenue une préoccupation politique, l'histoire des choix énergétiques récents montre que la politique en a été la première source. Il est temps de revenir à la raison. Il est temps de revenir à la science. Il est temps de redevenir cartésiens. ●



# LA COMPRÉHENSION DE LA CRISE ÉNERGÉTIQUE : UN IMPÉRATIF POUR EN SORTIR

**Antoine ARMAND**

- ▶ Député Renaissance de la Haute-Savoie
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire



que Jean-Bernard Lévy, Anne Lauvergeon ou Patrick Pouyanné. Il s'agit désormais d'interroger les décideurs politiques : au cours des prochaines semaines, nous auditionnerons donc les anciens ministres de l'Énergie, les Premiers ministres et invitons les anciens Présidents de la République à se présenter. Nous avons d'ores et déjà auditionné près d'une cinquantaine de personnalités et entendons poursuivre sur cette dynamique.

Ces réflexions interviennent dans une période charnière : en pleine crise énergétique et à la veille de l'examen de la loi de programmation énergétique. Le développement de l'énergie nucléaire, ses enjeux et la vitesse d'investissement et de développement des énergies renouvelables que nous abordons nous permettront de tirer les leçons de nos choix politiques, industriels, entrepreneuriaux, pour contribuer à la proposition d'un avenir énergétique. Celui-ci doit conjuguer sobriété et décarbonation ainsi que stabilité et souveraineté énergétiques. ●

**L**a crise énergétique nationale, européenne et mondiale que nous traversons est exceptionnelle et inédite par son ampleur, sa durée et ses causes.

Elle est la conséquence d'une conjonction de facteurs inédits. Les mesures sanitaires prises pour lutter contre la pandémie de la Covid-19 ont déstabilisé les chaînes de production, entraîné des retards de maintenance - en particulier pour la filière nucléaire - et d'investissements, et affecté durablement la production de pétrole.

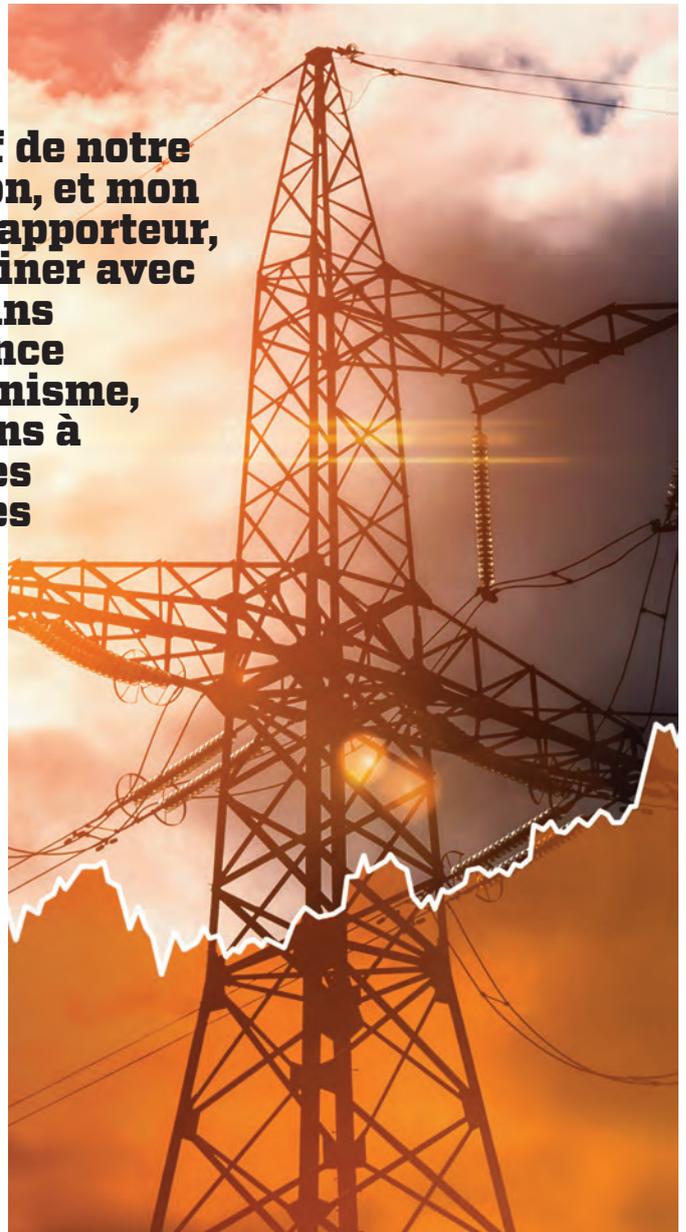
Aux conséquences de la crise sanitaire s'ajoutent celles de la crise géopolitique : l'invasion de l'Ukraine par la Russie a ainsi conduit à une raréfaction considérable de notre approvisionnement en gaz russe - une source d'énergie toujours majeure en France, malgré une réduction de notre consommation, et plus importante encore pour nos voisins européens.

L'actualité ne peut endosser seule la responsabilité de notre situation énergétique : les racines sont plus profondes. Les décisions énergétiques prises, qui renvoient à des choix industriels, économiques et sociaux, s'inscrivent dans un temps bien plus long, avec une bien plus grande inertie que de nombreuses politiques publiques. Ils ont affecté l'approvisionnement en combustibles, en ressources et minerais, la disponibilité des compétences et des savoir-faire sur le territoire national et le soutien aux acteurs publics et privés.

L'objectif de notre Commission, et mon devoir de rapporteur, est d'examiner avec lucidité, sans complaisance ni anachronisme, les décisions à l'origine des défaillances actuelles de notre système énergétique.

Pour appréhender la situation énergétique dans le délai de six mois dont dispose notre Commission, j'ai souhaité dresser un panorama complet en auditionnant d'abord les experts de l'énergie - dont des historiens, des économistes, des statisticiens, ou des ingénieurs tels que Jean-Marc Jancovici ; puis les experts techniques et dirigeants d'entreprises de l'énergie depuis les années 1990 - dont les dirigeants du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), d'EDF, de RTE ou encore de TotalEnergies tels

**« L'objectif de notre Commission, et mon devoir de rapporteur, est d'examiner avec lucidité, sans complaisance ni anachronisme, les décisions à l'origine des défaillances actuelles »**



# FACE À UNE CRISE ÉNERGÉTIQUE INÉDITE, RÉVEILLONS-NOUS !

**Françoise GATEL**

- ▶ Sénatrice UC d'Ille-et-Vilaine
- ▶ Membre de la commission des Lois
- ▶ Présidente de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation
- ▶ Membre du Conseil national d'évaluation des normes
- ▶ Conseillère municipale de Châteaugiron



**D**ébutée en 2021, l'inflation des prix de l'énergie génère une hausse de 11 milliards d'euros pour les collectivités. Cette explosion fragilise les services publics locaux mais, tout aussi grave, son impact financier risque de freiner les projets d'investissements nécessaires à la transition énergétique.

Pour assumer cette charge imprévue et substantielle, les collectivités ont pris des mesures d'urgence : réduction de l'éclairage public, des horaires d'ouverture de certains équipements...

Elles se préparent aussi à faire face à la crise de la sécurité de l'approvisionnement qui avec l'augmentation des prix de l'énergie risque d'être inévitable.

Aussi doivent-elles agir dans deux secteurs d'activité où l'action publique a de l'influence pour redresser la trajectoire les bâtiments avec la rénovation énergétique et les transports.

Les collectivités disposent de plusieurs leviers d'action :

- Le premier concerne l'achat de l'énergie, en anticipant le besoin, en achetant au bon moment pour capter les opportunités. Mais cette optimisation des achats suppose une technicité et une expertise sectorielle dont très peu de collectivités disposent. Pour y remédier, les collectivités peuvent recourir à la mutualisation des achats par la création de groupements de commandes, l'allotissement d'appel d'offres pour regrouper des sites aux consommations spécifiques : piscines, écoles... Les syndicats départementaux d'énergie constituent des interlocuteurs privilégiés pour des mutualisations optimales par leur volume d'achat et leur expertise.
- Le deuxième levier d'action implique le développement des énergies renouvelables en simplifiant le cadre juridique trop contraignant des contrats d'achat d'énergie à long terme, notamment leur durée. Ces Power Purchase Agreement (« contrat

d'achat d'électricité »), ou PPA, permettent tout à la fois de sécuriser les approvisionnements dans la durée, de bénéficier d'un prix de l'électricité stable et compétitif sur le long terme et de développer les énergies renouvelables électriques à l'échelon local avec le bio méthane, ce qui permet de créer un débouché de proximité pour la collecte des déchets et une double valorisation énergétique et organique.

- Le troisième levier d'action réside dans la sobriété et l'efficacité par la rénovation thermique des bâtiments publics en prenant en compte la composante coût - bénéfice.

L'État a eu raison d'instaurer un accompagnement significatif avec la création du fonds vert d'un montant de 2 milliards d'euros, les dispositifs de bouclier tarifaire et d'amortisseur, car le surcoût des dépenses d'énergie amputera si sévèrement le budget des collectivités qu'elles risquent de ne pouvoir réaliser les investissements nécessaires à la sobriété énergétique. Deux autres mesures devraient être prises en compte : l'éligibilité de toutes les collectivités au tarif réglementé d'électricité et le relèvement du plafond de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH).

Une crise est source d'opportunité si on accepte d'en tirer les leçons. Or, si nous subissons brutalement les conséquences d'événements extérieurs, notre pays paie aussi son absence de vision et de stratégie, l'illusion de la stabilité du monde et de l'idéologie du rejet du nucléaire.

Une grande nation comme la France se doit de préserver sa sécurité énergétique en mettant en œuvre une politique ambitieuse de mix énergétique. ●

**« notre pays paie (...) son absence de vision et de stratégie, l'illusion de la stabilité du monde et de l'idéologie du rejet du nucléaire »**

# FACE À LA CRISE DE L'ÉNERGIE, LE TRAVAIL EST LE VÉRITABLE REMPART POUR SÉCURISER LE POUVOIR D'ACHAT DES FRANÇAIS

**Frédérique PUISSAT**

- ▶ Sénatrice LR de l'Isère
- ▶ Secrétaire de la commission des Affaires sociales du Sénat
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux entreprises
- ▶ Conseillère départementale de l'Isère
- ▶ Conseillère municipale de Château-Bernard



**Q**uel que soit l'état d'esprit de chacun et l'évolution du contexte, le rôle d'un politique consiste à préparer les Français en leur donnant des armes pérennes pour faire face aux situations les plus complexes, dont la crise de l'énergie.

C'est avant tout dans cet état d'esprit que nous avons travaillé en août dernier sur le texte de loi « pouvoir d'achat ». J'ai coutume de dire qu'un bon texte se prépare sur le terrain. C'est notamment par des rencontres informelles avec des chefs



d'entreprise ou des représentants de consommateurs que j'ai abordé celui-ci. Et l'état d'esprit de ces interlocuteurs était clair : « Nous n'attendons rien de l'État » ; « Les chèques, les mesures annoncées sont tellement complexes, que nous avons le sentiment que tout est fait pour décourager » ; « Soutenez-nous davantage dans notre faculté à obtenir des moyens par notre travail plutôt que par des annonces que l'État ne peut plus financer ». Si la crise de l'énergie est là et qu'il faut demain faire face à une augmentation des prix du carburant pour se déplacer ou se chauffer, c'est donc avant tout par le travail qu'il faut trouver des solutions.

En examinant ce projet de loi, nous avons veillé à suivre cette boussole, étant entendu que la protection de notre niveau de vie relève de responsabilités partagées : l'État, les collectivités

territoriales certes, mais surtout les entreprises, et bien sûr les ménages, qui prennent nécessairement leur part.

Tout l'objectif des travaux du Sénat a consisté à proposer des mesures efficaces, rapides à mettre en œuvre et surtout peu coûteuses pour le budget de l'État, dont nous connaissons tous la dégradation. Il est temps d'arrêter le « quoi qu'il en coûte ».

Au nom de la Commission sociale, nous avons donc proposé et fait adopter par la Haute Assemblée plusieurs dispositions qui vont améliorer immédiatement le pouvoir d'achat des Français, notamment :

**« Tout l'objectif des travaux du Sénat a consisté à proposer des mesures efficaces, rapides à mettre en œuvre et surtout peu coûteuses pour le budget de l'État »**

- La réduction des cotisations patronales sur les heures supplémentaires : ce dispositif est le complément nécessaire des mesures fiscales en faveur des salariés qui souhaitent faire des heures supplémentaires, pour gagner plus. C'est du pouvoir d'achat immédiat !
- La possibilité de débloquer par anticipation les sommes issues de la participation et de l'intéressement : les salariés pouvaient en faire la demande, dans la limite de 10 000 euros, jusqu'au 31 décembre 2022. Ces sommes débloquées sont exonérées de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu. C'est du soutien immédiat !
- L'assouplissement des règles d'utilisation des titres-restaurant : les salariés pourront utiliser, jusqu'à fin 2023, leurs tickets-restaurant pour l'achat de tout produit alimentaire, directement consommables ou non, tant dans les commerces de détail que dans les supermarchés. C'est de la facilité de pouvoir d'achat !

Un texte sur le pouvoir d'achat appelle humilité et sens des responsabilités.

Face à une inflation exceptionnelle, des perspectives de coûts de l'énergie en hausse, nos concitoyens attendent des réponses ciblées et immédiates à leurs préoccupations du quotidien : manger, se déplacer, se chauffer ; pouvoir concrétiser leurs projets ; et travailler plus, pour ceux qui le veulent, selon leurs priorités et les possibilités de leur employeur.

Alors que le premier budget – issu du projet de loi de Finances pour 2023 – de ce nouveau quinquennat soumis au Parlement est celui des intérêts de la dette, les élus doivent être pragmatiques et apporter aux Français des « armes » pour faire face, plutôt que tenir des promesses dont le financement s'assure par la dette. ●

# POUR ENRAYER LA CRISE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE, IL EST URGENT DE REPRENDRE EN MAIN LA PRODUCTION ET LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

**Marina MESURE**

- ▶ Députée française (GUE-NGL) au Parlement européen
- ▶ Membre de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire
- ▶ Membre de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie



L'actualité récente nous montre à quel point l'énergie est un bien essentiel dont il faut maîtriser la production et le prix. Aujourd'hui, la survie des entreprises et leurs savoir-faire, le pouvoir d'achat des ménages et le fonctionnement des services publics sont gravement menacés par la hausse du prix de l'énergie. C'est notre souveraineté même qui est en jeu.

Selon le regroupement Grain de Blé, 80 % des boulangeries risquent de fermer à cause de la hausse des cours de l'électricité. 92 boulangeries ont déjà déposé le bilan ces dernières semaines du

**« Si le prix de l'électricité augmente, c'est parce qu'il est fixé par le marché en fonction du type d'électricité le plus cher à produire, aujourd'hui le gaz. »**

fait de l'inflation. C'est la production de notre alimentation de base qui est en péril. En tant que députée européenne, j'ai lancé une enquête de terrain où j'ai pu rencontrer de nombreux boulangers de la région PACA afin de mieux connaître leur situation. Dans la plupart des cas, leur facture a été multipliée par 3, 4 voire 10. Une minorité de boulangers bénéficie encore du tarif réglementé, qui est progressivement supprimé pour les entreprises. Mais au-delà de leur note d'électricité, la hausse des coûts de l'énergie provoque un phénomène d'inflation généralisée qui touche de nombreuses matières premières. Le beurre a ainsi augmenté de 100 %, le prix de la farine de blé de 50 %. Comment peut-on en arriver là, alors même que la France reste l'un des principaux exportateurs d'électricité en Europe ?

Face à cette situation dramatique, la réponse des pouvoirs publics est

insuffisante et ne traite pas le problème à sa source. Des aides à la marge sont décidées, pour peu d'effets. Si le prix de l'électricité augmente, c'est parce qu'il est fixé par le marché en fonction du type d'électricité le plus cher à produire, aujourd'hui le gaz. Pourquoi ? Pour augmenter les marges des producteurs d'électricité renouvelable afin d'inciter des investissements privés dans ce type d'énergie. Sauf que dans les faits, depuis la libéralisation du secteur énergétique en France, la production stagne voire baisse. Ce fonctionnement absurde appelle un constat évident : la production et la fourniture d'électricité n'ont pas vocation à être gérées par un marché où par nature de nombreux opérateurs privés agissent. Il est nécessaire de rétablir une tarification régulée de l'électricité qui reflète le coût réel de production d'un producteur unique et public d'électricité, dont les investissements et choix stratégiques sont dictés par les impératifs d'intérêt général que sont la baisse des prix et la transition écologique. Un acteur public unique ne réalise pas de surprofit et peut revendre sans perte une électricité à un tarif moyen de production qui combine plusieurs sources d'électricité.

L'exemple des boulangers est symptomatique d'une menace qui plane sur l'ensemble des activités économiques du pays. Beaucoup sont déjà contraints de délocaliser ou de mettre la clé sous la porte. Face à ce désastre économique et social, les institutions européennes, aveuglées par un dogme, restent sourdes à une remise en cause profonde du marché de l'électricité.

Il est urgent d'agir et j'appelle, comme de nombreux responsables politiques de tous bords, à une reprise en main de l'électricité en revenant, en France, au modèle qui prévalait jusqu'à la mise en concurrence européenne de ce secteur. Cela n'est pas synonyme d'autarcie. Avant la libéralisation du secteur électrique, notre pays échangeait avec ses voisins d'importantes quantités d'électricité. EDF en tant que monopole public pourrait tout aussi bien continuer à le faire. Il est nécessaire de tirer les leçons des erreurs qui ont été commises : la production et la fourniture d'électricité n'ont pas vocation à être gérés par un marché. Reprenons en main ce secteur stratégique. ●



# TRIBUNES

## COMPLÉMENTAIRES SANTÉ : D'UN ASSURÉ À UN AUTRE, UNE SITUATION POTENTIELLEMENT CONTRASTÉE

**A**près les assurances habitation et automobile, les tarifs des complémentaires santé vont bondir en 2023 de 4,7 % en moyenne, selon les chiffres établis par la Mutualité française, ce qui reste en-dessous de l'inflation, mesurée à 5,9 % sur un an. Plusieurs raisons sont invoquées pour justifier cette hausse : en plus du rattrapage des soins enregistrés après le Covid et la taxation des mutuelles (multipliée par huit en 20 ans), sont cités les surcoûts engendrés par la mise en place du dispositif 100% santé. Cette réforme de 2019 qui doit permettre un remboursement intégral sur un certain nombre d'aides auditives, de lunettes de vue et de prothèses dentaires, pourrait « se traduire, sauf dégradation des garanties offertes (...), par une hausse des cotisations des assurés, variable selon les contrats, les profils de risque et la situation financière de chacun des organismes », avait d'ailleurs diagnostiqué la Cour des Comptes dès cet été.

Depuis 2016, les entreprises ont l'obligation de proposer à leur personnel une complémentaire santé, qu'elles prennent en charge à hauteur de 50 % au minimum. Aujourd'hui en France, plus de 95 % des personnes bénéficient ainsi d'une assurance santé complémentaire, individuelle ou collective, « pour financer les dépenses non couvertes par l'assurance maladie », selon les chiffres de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). Mais si la Sécu ne rembourse pas l'intégralité des frais des assurés, le reste ne l'est pas forcément non plus par ces complémentaires. Près de 7 % des coûts restent à leur charge. Et même si, comparé aux autres pays de l'OCDE, c'est en France que ce reste à charge (RAC) est le plus faible, celui-ci n'en reste pas moins très variable en fonction des prestations et des offres de ces complémentaires, elles aussi très fluctuantes d'un organisme d'assurance à un autre. Certains contrats remboursent par exemple les dépassements d'honoraires des praticiens jusqu'à 300 % de la Base de remboursement de la Sécurité sociale (BRSS), quand d'autres n'en prennent aucun en charge.

De fait, il est ainsi fréquent que les patients consultent sans avoir une idée bien précise de ce qu'ils devront vraiment sortir de leur poche. Selon la prise en compte ou non de ces complémentaires santé, ce RAC s'élève à 220 ou 620 euros en moyenne par habitant et par an. Mais encore une fois, au-delà de ces moyennes, les écarts peuvent être importants d'un assuré à un autre. Au-delà des différences qu'il peut y avoir d'une complémentaire à une autre, proposée d'une entreprise à une autre, la différenciation selon l'âge s'est également renforcée au fil du temps. D'après le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM), le coût annuel pour une mutuelle est de « 830 euros en moyenne pour les 25-45 ans » mais il grimpe à « 1490 euros pour les 66-75 ans », avec des cotisations sans cesse en hausse. Or, avec le vieillissement de la population, ça n'est pas près de s'arranger !

**Stéphanie Fontaine**

# LES MUTUELLES : FIN DE PARTIE, RENOUVEAU ?

**Frédéric VALLETOUX**

- ▶ Député Horizons et App. de Seine-et-Marne
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales
- ▶ Vice-président de la délégation aux Collectivités territoriales et à la Décentralisation
- ▶ Conseiller municipal de Fontainebleau



**H**istoriquement, les mutuelles ont joué un rôle moteur dans la construction de la protection sociale. Beaucoup de secteurs d'activité ont développé des dispositifs de solidarités professionnelles bien avant la création de la Sécurité sociale en 1945. Après la Seconde Guerre mondiale, la France n'a pas fait le choix d'un système de santé « étatisé à l'anglaise ». Au contraire, l'assurance santé obligatoire reste partielle et ne fait pas disparaître le reste à charge.

Cependant, les maladies chroniques et les affections de longue durée représentent une part croissante des dépenses et des enjeux de santé ce qui conduit à s'interroger sur leur rôle. D'abord, on peut s'interroger sur l'utilité d'avoir deux acteurs - la sécurité sociale et l'assurance complémentaire - ce qui entraîne d'importants coûts administratifs et par ailleurs cela peut avoir un effet inflationniste sur des dépassements d'honoraires exagérés. En outre, le grief est souvent fait aux complémentaires d'avoir des coûts de gestion élevés et croissants, notamment liés au marketing pour recruter de nouveaux adhérents. De fait, ils représentent 7 milliards d'euros, soit 25 % des cotisations, contre moins de 6 % pour l'assurance maladie.

**Les coûts de gestion des complémentaires « représentent 7 milliards d'euros, soit 25 % des cotisations, contre moins de 6 % pour l'assurance maladie. »**

Enfin, les mutuelles « historiques » voient leur population vieillir et se trouvent fortement concurrencées par les complémentaires privées qui proposent des contrats très attractifs aux jeunes assurés. Face à ces évolutions de fond, quelles pistes d'évolution préconiser ? Un moment évoqué, la piste d'une « grande Sécurité sociale » obligatoire, qui, en supprimant les restes à charge ferait disparaître de fait les mutuelles et complémentaires, a été écartée par les pouvoirs publics. Séduisante sur le papier, puisqu'elle permet à la fois de faire disparaître les coûts administratifs des complémentaires (7 mdse) et réduire les dépassements d'honoraires importants, elle aurait suscité une très vive opposition, au-delà même du monde des mutuelles.

Le risque d'une bureaucratisation de la santé a été brandi, certains spécialistes se bornant plus sobrement à s'interroger sur le risque pour l'innovation qu'il y aurait à confier l'ensemble du système de santé à la seule assurance maladie.

Toutefois, sans évolution en profondeur du modèle mutualiste la question de la grande Sécurité sociale, simplifiant radicalement la gestion de l'assurance en santé ne peut que revenir sur la table.

De façon plus pragmatique, comment remédier aux limites actuelles du modèle mutualiste ?

Le premier impératif est incontestablement de réduire drastiquement les coûts de gestion. La législation pourrait y aider en simplifiant et en rendant plus justes les mécanismes de calcul

des restes à charge à l'hôpital et en clinique qui pourraient être forfaitisés.

Ensuite, il faudrait - comme aux Pays-Bas - que les pouvoirs publics imposent une « péréquation démographique » : ce dispositif imposerait aux organismes complémentaires dont les assurés sont plus jeunes de verser une partie de leurs recettes à un fond qui, au contraire, aide les mutuelles dont la population est plus âgée.

En second lieu, on pourrait s'attendre à ce que les mutuelles, en raison de leur plus grande proximité avec leurs adhérents, jouent un rôle

plus important dans l'avenir en matière de prévention, en se lançant dans l'innovation en la matière (visites de prévention ciblées, usage des nouvelles technologies).

De même, les mutuelles auraient une grande légitimité à développer, bien plus qu'actuellement, des actions de prévoyance car les accidents de la vie sont aujourd'hui souvent assez mal pris en charge et pour des périodes trop courtes. ●



# POUR LE « 100 % SÉCU » : UN SOIN PRESCRIT DOIT ÊTRE UN SOIN TOTALEMENT REMBOURSÉ !

**Eric COQUEREL**

- ▶ Député LFI-Nupes de la Seine-Saint-Denis
- ▶ Président de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire



supplémentaires est simplement due aux effets du report des soins de santé pendant la crise – ces mêmes reports qui leur avaient bénéficié en 2020.

**« En 2018 déjà, un Français sur trois renonçait à se faire soigner, souvent en raison de l'importance du reste à charge. »**

**C**'est annoncé : cette année encore, les complémentaires santé augmentent significativement leurs tarifs : +4,7 %. Ils avaient déjà pris plus de 2,6 % en 2021 et 3,4 % en 2022. Après avoir pourtant fait des économies considérables pendant la crise sanitaire (plus d'un milliard d'euros même en prenant en compte la taxation exceptionnelle qui s'en est suivie), les complémentaires laissent au fond penser que tous les ans, les Français dépensent trop pour leur santé, et le leur font payer. C'est un comble quand on sait qu'une bonne partie de ces frais

Dans le contexte de crise économique et sociale que nous traversons, ces envolées tarifaires sont loin d'être un détail. Elles risquent fortement d'augmenter encore le renoncement aux soins, alors qu'en 2018 déjà, un Français sur trois renonçait à se faire soigner, souvent en raison de l'importance du reste à charge. De la Cour des comptes jusqu'au Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM), les rapports le montrent : le système de complémentaires santé non seulement nous coûte cher (via ses frais de gestions proportionnellement beaucoup plus élevés que ceux de la Sécu) mais il est surtout très inégalitaire (défavorisant les fonctionnaires mais aussi les retraités, les chômeurs et globalement les pauvres).



Il est insupportable de continuer à maintenir un système aussi dysfonctionnel alors qu'un modèle tel que le « 100 % sécu », celui que je défends avec La France Insoumise, existe et s'avère simple à financer.

Le « 100 % sécu » consiste à garantir le remboursement total par la Sécurité sociale de tout soin de santé prescrit. Pour nous, un soin prescrit doit être un soin remboursé, et ce de façon totale et sans inégalités entre les citoyen-ne-s.

Le « 100 % sécu » c'est donc un changement de paradigme plus solidaire et bien plus efficace, qui fait honneur à l'histoire de notre assurance sociale et constituera un bénéfice pour l'ensemble de la société en protégeant le bien commun qu'est la santé.

Et c'est un changement peu coûteux, puisqu'il pourrait aisément être financé par les économies de frais de gestion, la transformation en cotisations sociales des primes versées aux complémentaires, la suppression des dépassements d'honoraires et la régulation des prix excessifs.

A l'heure où les complémentaires continuent de n'en faire qu'à leur tête aux dépens de l'accès aux soins de nos concitoyen-ne-s et notamment des plus pauvres d'entre eux, cette mesure est donc indispensable et urgente.

Elle doit être appliquée sans concessions, et sans laisser les coûts des complémentaires servir de prétexte à des déremboursements ou à la création d'une offre de soins remboursés mais limités, comme l'avait laissé apercevoir le projet de « grande » Sécu d'Emmanuel Macron. Elle pourrait se faire avec le transfert des personnels des mutuelles le souhaitant vers la Sécu afin d'assurer ce supplément d'activité. Un soin prescrit doit être remboursé, toujours, pour que soit enfin garanti le droit universel à la santé. ●

# Relation client : Retour d'expérience de la Mutuelle de Poitiers Assurances

La Mutuelle de Poitiers Assurances, c'est plus de 1 200 personnes et plus de 300 agences sur 59 départements au service de près de 500 000 sociétaires. En tant qu'assureur mutualiste indépendant, elle porte une attention toute particulière aux relations de proximité. Alors, depuis 2018, elle s'appuie sur Efficacy CRM, outil de gestion de la relation client, pour offrir une expérience client de qualité et simplifier le travail de ses collaborateurs.

## Grâce au CRM :

- Accélérez votre croissance
- Augmentez votre taux de rétention
- Optimisez le travail collaboratif

## La sécurité des données avant tout

« La sécurité des données a été un élément décisif dans notre choix de logiciel CRM. La solution Efficacy proposant un cloisonnement fort des données, cela nous a rassuré. Les accès à la donnée sont sécurisés et chaque agence locale a un accès limité à ses portefeuilles clients. Elles peuvent ainsi maintenir plus facilement la qualité et la fraîcheur de leurs données, tout en en assurant la sécurité et la confidentialité » confie Lionel Machado, DSI à la Mutuelle de Poitiers.



## Le partenaire européen

- ✓ Vos données hébergées en France
- ✓ Centralisez vos informations
- ✓ Valorisez vos données



## Une stratégie « 200 % humain, 100 % digital »

La Mutuelle de Poitiers place toujours le sociétaire au cœur de ses préoccupations. Et le CRM vient soutenir la relation en facilitant le travail des agents autour de 4 axes :

- La centralisation des informations, pour avoir une vision 360 de la relation sociétaire.
- La performance de la force de vente pour gagner en efficacité commerciale.
- La dématérialisation des documents.
- L'organisation des agences sur le découpage des tâches et la gestion des priorités.



Lionel MACHADO  
DSI de la Mutuelle  
de Poitiers

« Efficacy a su construire une offre personnalisée, adaptée aux ambitions de la Mutuelle de Poitiers. Le point fort d'Efficacy c'est sa souplesse, sa flexibilité et sa capacité à s'adapter à notre environnement et à répondre à nos enjeux ».



Téléchargez le livre blanc :  
Comment choisir son CRM  
et réussir son déploiement !

# COMPLÉMENTAIRE SANTÉ : UN RÔLE À CONFORTER, UNE SOLIDARITÉ FINANCIÈRE À ASSUMER

**Elisabeth DOINEAU**

- ▶ Sénatrice UC de la Mayenne
- ▶ Rapporteuse générale de la commission des Affaires sociales
- ▶ Membre de la Commission des comptes de la sécurité sociale
- ▶ Membre du Comité de surveillance de la Caisse d'amortissement de la dette sociale
- ▶ Conseillère départementale de la Mayenne



Telle n'a jamais été la vision de la Commission des affaires sociales du Sénat, pour qui les organismes complémentaires ont toute leur place dans le financement des dépenses de santé, même si la répartition des rôles avec l'assurance maladie obligatoire pourrait probablement être mieux définie.

Dans leur propre intérêt, les Ocam devraient mieux montrer leur valeur ajoutée dans le système, en prenant par exemple des initiatives concrètes en matière de développement de la prévention, axe sur lequel insiste à raison le ministre de la Santé.

Ils devraient aussi progresser en matière de frais de gestion, qui demeurent élevés quand on les compare à ceux de l'assurance maladie obligatoire, même si la taille des acteurs explique en partie cette différence.

Enfin, nul ne devrait nier la nécessité d'une solidarité entre les complémentaires et la sécurité sociale, dont les dépenses de maladie ont très fortement augmenté depuis la crise épidémique de Covid-19, même si le rattrapage des dépenses des complémentaires en 2021 n'a finalement pas été aussi spectaculaire qu'escompté. Selon le récent rapport de la direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees), celui-ci a en effet été calculé à +6,1 %, au lieu d'une hausse de 13,5 % anticipée précédemment.

**Les Ocam « devraient aussi progresser en matière de frais de gestion, qui demeurent élevés quand on les compare à ceux de l'assurance maladie obligatoire, même si la taille des acteurs explique en partie cette différence. »**

La Commission des affaires sociales du Sénat continuera à l'avenir de jouer son rôle pour assurer le respect de l'ensemble de ces principes, dans l'intérêt des assurés sociaux. ●

Lors de l'examen des derniers projets de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), le Sénat a adopté à plusieurs reprises des amendements visant à augmenter la fiscalité pesant sur les contrats d'assurance maladie complémentaires. Une telle démarche a parfois suscité l'agacement des acteurs concernés.

Il ne s'agissait pourtant pas de minimiser la place particulière qu'occupent les organismes complémentaires d'assurance maladie (Ocam) au sein du système de santé français. Cette place se vérifie tout d'abord dans la proportion de la population couverte, de l'ordre de 96 %. Les pouvoirs publics, dont le Sénat, ont d'ailleurs pris des mesures afin d'améliorer ce taux de couverture au cours des dernières années, avec en particulier la complémentaire santé solidaire et la généralisation de la protection complémentaire au sein des fonctions publiques.

Cela se vérifie également dans le taux de prise en charge global des dépenses de santé, le reste à charge des assurés (environ 7 % des dépenses de santé) étant le plus faible de l'OCDE, notamment grâce aux quelque 13 % de dépenses qui incombent aux Ocam (et évidemment aux près de 80 % qui relèvent de la sécurité sociale).

Mais, même si ce système semble très protecteur pour les assurés, il n'est pas exempt de critiques. La Cour des comptes en a ainsi souligné à plusieurs reprises le manque d'efficacité, insistant notamment sur le niveau des frais de gestion des organismes complémentaires et sur le caractère non optimal de la prise en charge des mêmes dépenses par deux types d'acteurs différents.

Des réflexions ont été menées à la fin du dernier quinquennat pour y répondre, en particulier sous l'égide du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (Hcaam). Le rapport du Hcaam présentait quatre scénarios d'évolution, dont le plus commenté, celui dit de la « grande sécurité sociale », pouvait apparaître comme une volonté d'absorption pure et simple des complémentaires par la sécurité sociale.



# L'ESPRIT MUTUALISTE DÉFEND LA SANTÉ... SOUTENONS-LE !

**Pierre DHARREVILLE**

- ▶ Député GDR-Nupes des Bouches-du-Rhône
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires sociales
- ▶ Membre du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie
- ▶ Conseiller municipal de Martigues



« **M**on corps n'est pas une bagnole ». Le slogan accompagne une affiche en noir et blanc où l'on voit un homme nu assis au milieu d'épaves, signée par les Mutuelles de France en 1989. Légende : « Les assurances appliquent le malus à la maladie. Défendons la santé. »

Le mouvement mutualiste, qui puise ses racines loin dans l'histoire de nos solidarités, a joué un rôle social décisif et nous avons besoin de lui pour affronter les défis de notre temps. Il est pourtant attaqué depuis bien longtemps.

Dès 1978, la fédération des mutuelles de travailleurs dénonçait une mutualité « menacée par le secteur des assurances et du profit ». Et pour parcourir le temps d'un trait, la loi adoptée en 2019 a clairement affiché pour objectif : « accroître la concurrence sur le marché de l'assurance complémentaire santé ». A part ça, la santé ne serait pas une marchandise ?

Solidarité, liberté, démocratie, non-lucrativité... Les valeurs que

portent le mouvement mutualiste, lorsqu'elles sont mises en œuvre font du bien à l'humain, font du bien à la société. Mais elles entravent les mécaniques libérales et constituent des boucs-émissaires faciles. Ainsi, par exemple, pour financer les exonérations massives de cotisations sociales versées à la Sécurité sociale, on a institué des taxes sur les mutuelles, c'est-à-dire sur leurs adhérents. Et le tour est joué. Cela représente deux mois de cotisation mutualiste. Sans compter les efforts que doivent consentir les mutuelles dignes de ce nom pour assurer tout ce que la Sécurité sociale compressée chaque année un peu plus ne fait pas ; et ce, alors qu'on leur impose parfois de le faire à moyens constants.

Les différentes réformes ont affecté profondément le mouvement mutualiste en l'empêchant de déployer ses principes. Il doit aujourd'hui se réinventer, mais je reste convaincu du rôle décisif qu'il doit jouer. C'est l'ensemble de notre système de protection sociale et de santé qui a été attaqué. Et les nouveaux défis contemporains appellent à monter le niveau de la réponse sociale et solidaire. C'est pour cela que je défends l'idée d'une Sécurité sociale qui prenne en charge les soins à 100 %, que nous devons construire avec le mouvement mutualiste. Ce dernier est nécessaire pour la reconstruire, et pour assumer des fonctions essentielles de prévention, de santé au travail et de santé environnementale, de démocratie sanitaire, d'accès aux soins, de droit à la santé... Les sociétés d'assurance ont vu leur part de marché augmenter ces dernières années et leurs profits avec, sélectionnant les risques et les assurés avec.

Il faut démarchandiser la santé et la protection sociale. Il faut clarifier la situation en mettant en cause la libéralisation engagée au cours des décennies passées. Le mouvement mutualiste a toujours joué un rôle majeur en faveur de la protection sociale. Il a toujours agi dans le but d'ouvrir de nouvelles réalisations sociales pour répondre aux besoins. Il faut que souffle l'esprit mutualiste. ●

« **Le mouvement mutualiste a toujours joué un rôle majeur en faveur de la protection sociale.** »



# « Le médecin généraliste face à son patient fumeur en 2022 »

Présentation de l'étude Cerner Enviza - Jeudi 8 décembre 2022

Dans son dernier bulletin épidémiologique du 13 décembre dernier, Santé Publique France nous confirmait que, pour la 3ème année consécutive, la prévalence du tabagisme en France concerne dorénavant près d'un Français sur trois : 31,9 % des Français interrogés entre 18 et 75 ans reconnaissent fumer régulièrement ou occasionnellement, et 25,3 % fumer quotidiennement. L'augmentation du tabagisme quotidien est encore plus forte chez les femmes, 52 % des filles déclarent avoir déjà fumer à 16 ans, contre 39 % chez les garçons. Après une baisse significative entre 2015 et 2019, le tabac revient donc en force dans l'Hexagone, alors qu'il continue de reculer dans d'autres pays d'Europe. Au Royaume-Uni par exemple, la prévalence tabagique n'est plus que de 14,7 % sur l'ensemble de la population. Crise des gilets jaunes, crise du COVID, décrochement social ont eu un impact délétère sur la consommation de tabac en France.

Pourquoi cette reprise alors que des substituts nicotiques ou des traitements alternatifs existent et sont même remboursés par la sécurité sociale ? Quels outils sont à la disposition du médecin prescripteur pour accompagner le sevrage tabagique ? Comment l'appréhendent-ils face à leurs patients ? Et pour quelle efficacité ? C'est tout l'objet d'une étude menée par Cerner Enviza à la demande de Philip Morris France auprès d'un panel de 300 médecins généralistes, qui était présentée le 8 décembre dernier par **Chantal Toboul** - Directrice Real World Evidence, Epidemiology & Observational Research au sein du cabinet Cerner Enviza (ex. Kantar Health).

La lutte contre le tabagisme est l'une des priorités du ministère de la Santé et de la Prévention. C'est même la première cause de mortalité évitable en France, c'est aussi la première cause de mortalité par

cancer : 90 % des cancers du poumon sont dus au tabac ; et la première cause de mortalité avant 65 ans, avec 75 000 décès en 2015, soit 13 % des décès.

L'étude réalisée sous la forme d'un sondage en ligne<sup>2</sup> entre les 14 et 24 février 2022, auprès d'un échantillon de 300 médecins généralistes – 50 % hommes et 50 % femmes –, révèle d'abord que le nombre de patients vus par un médecin est en moyenne de 112 par semaine, ce qui laisse peu de temps à la consultation pour chaque patient. Néanmoins, 90 % des médecins abordent la question du tabac pendant leur consultation avec leur patient fumeur. Le médecin généraliste reste le premier interlocuteur et accompagnateur du fumeur.

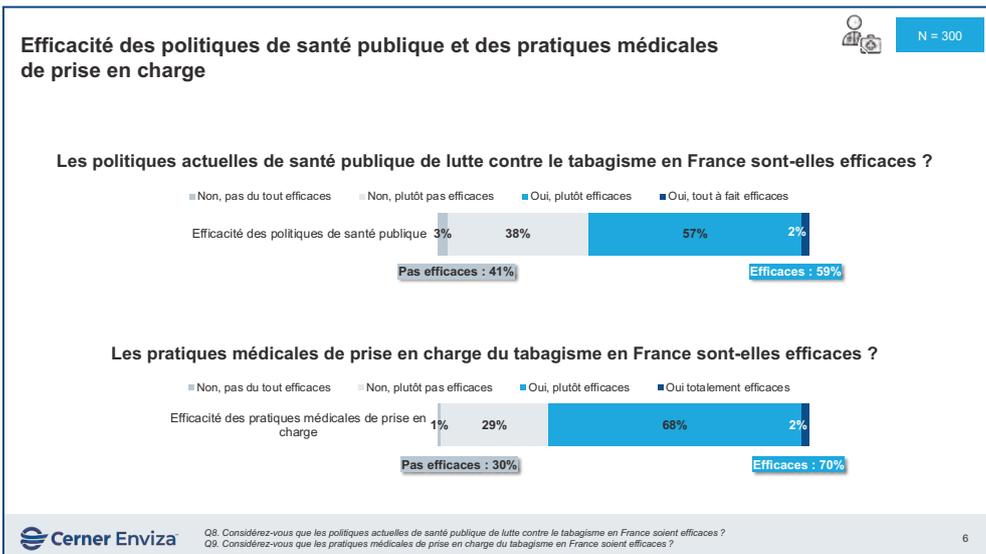
L'âge moyen des 300 médecins interrogés était de 53,3 ans, et 65 % d'entre eux avaient plus de 50 ans, pour un nombre d'années d'expérience clinique se situant autour des 24 ans.

Cette étude porte sur l'ensemble du territoire métropolitain, sans discrimination géographique. On notera toutefois une plus faible participation des médecins de l'Île-

des patients fumeurs présentent en plus des facteurs de comorbidités : BPCO, HTA, cancers, diabète, ou cholestérol. Or, comme l'explique le Dr Fabien Guez, cardiologue à Paris, les facteurs de risques cardiovasculaires ne s'additionnent pas, ils se multiplient ; ils s'aggravent l'un l'autre. Il voit par exemple de plus en plus de femmes, jeunes, fumeuses, sous contraceptifs, ce qui multiplie par 40 le risque d'accident vasculaire cérébral et par 4 à 10 les risques d'infarctus. Elles s'exposent aussi aux risques de phlébite et d'embolie pulmonaire.

Que l'on fume 5 ou 20 cigarettes par jour ne change rien, c'est la durée du tabagisme qui compte. Et, bonne nouvelle, les effets de l'arrêt du tabac se font sentir physiologiquement à l'instant même où l'on s'arrête. Pour les cardiologues, les patients fumeurs les consultent souvent trop tard, lorsque la maladie est déjà diagnostiquée.

Si les médecins interrogés font largement confiance aux recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS), seulement 59 % d'entre eux jugent les politiques



de-France à cette étude<sup>1</sup>. Pour 74 % des médecins, les patients fumeurs représentent entre 10 et 30 % de leur patientèle. Plus inquiétant encore, pour 68 % des médecins, plus d'1/3

de santé efficaces, quand 41 % les jugent même pas ou peu efficaces.

Cette étude pointe du doigt également la grande disparité en

matière de connaissance des méthodes de prise en charge du tabagisme. Les patchs nicotiniques (transdermiques) sont maintenant bien connus et largement plébiscités par les médecins généralistes : 97 % d'entre eux les prescrivent à leurs patients, de façon même systématique dans 54 % des cas, et avec une connaissance du produit qu'ils évaluent à 4,4 sur 5. Ces patchs sont d'ailleurs maintenant remboursés à hauteur de 65 % par l'assurance maladie.

Parmi les autres produits remboursés figurent aussi les gommes à mâcher, les comprimés à sucer et sublinguaux, et enfin les pastilles et les sprays buccaux.

Il n'en est pas de même pour les cigarettes électroniques proposées seulement par 46 % des médecins en première intention, et de façon systématique par seulement 6 % des médecins, avec une connaissance du produit qu'ils évaluent à 3,2 sur 5. Quant au tabac à chauffer dit HTP (Heated Tobacco Product), il est quasiment inconnu des médecins généralistes. Il n'est proposé que par 1 % des médecins avec un indice de connaissance évalué à 1 sur 5.

Si 36 % des fumeurs se disent prêts à arrêter totalement de fumer, et

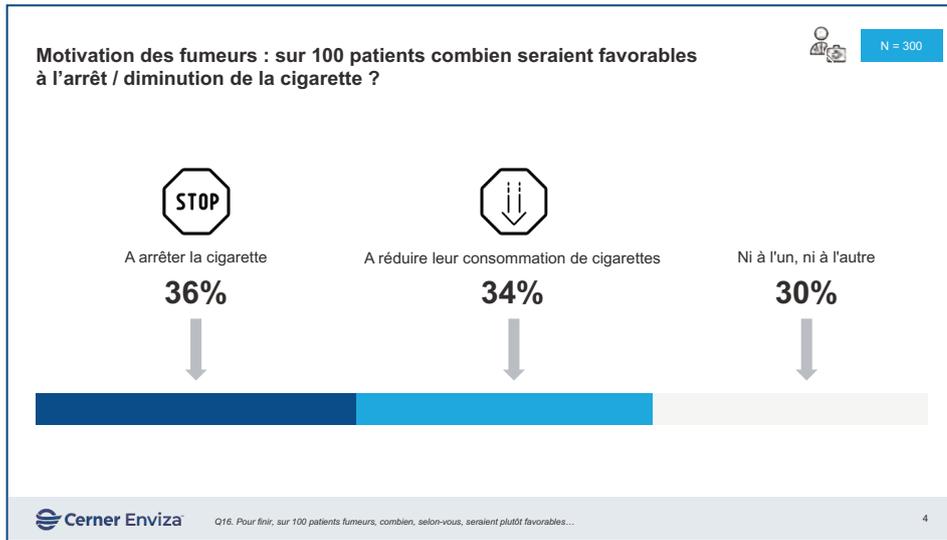
34 % à diminuer leur consommation, 30 % déclarent que rien ne pourrait les faire arrêter. Pour le Dr Vittorio Bacchetta, médecin généraliste à Boulogne-Billancourt, c'est justement sur ces 30 % d'irréductibles fumeurs

combustion de la cigarette, la température de libération de la nicotine, l'inhalation ensuite des produits de la combustion du tabac, comme le goudron, etc. Et c'est cette meilleure connaissance des différents dispositifs qui lui permet aujourd'hui d'accompagner ses patients fumeurs dans une stratégie de sevrage plus adaptée.

En 2014 la HAS émettait un avis réservé sur l'utilisation de la cigarette électronique, et mettait en garde contre le risque de dépendance nicotinique qu'elle maintenait. Au Royaume-Uni au contraire, les

autorités de santé considèrent la e-cigarette à 95 % moins nocive que la cigarette tabac. Faut-il conserver à tout prix la stratégie nationale du « zéro cigarette » recommandée par les politiques de santé publique ? 41 % des praticiens interrogés la considèrent comme peu efficace. Faut-il au contraire privilégier de nouvelles stratégies d'accompagnement de la dépendance ? C'est bien à cette question que font référence les médecins interrogés, qui demandent à présent une évaluation scientifique indépendante sur la nocivité de ce type de système de substitution.

Dans les critères pris en compte par le médecin lors de la consultation tabagique, la catégorie socio-professionnelle n'apparaît presque jamais, ou très peu, parce que comme le rappelle le Dr Bacchetta, la cigarette est la seule dépendance qui ne désocialise pas ! La France est le premier consommateur au monde d'antidépresseurs, la cigarette ou l'acte de fumer apparaît bien souvent comme un rempart aux agressions extérieures.



que l'effort doit être plus particulièrement porté. Comment les convaincre ? Grâce justement peut-être à ces nouveaux dispositifs, pour lesquels il n'y a pas encore assez de recommandation, peu de données scientifiques, et surtout pas assez d'évaluation d'efficacité reconnue et indépendante.

Toujours selon le Dr Bacchetta le médecin doit être mieux informé sur les alternatives à la cigarette et sur l'aide au sevrage tabagique en général. D'abord à travers sa formation. Un diplôme universitaire « tabacologie et aide au sevrage tabagique » a été créé mais reste facultatif aujourd'hui. Pour accompagner ses patients, le Dr Bacchetta a dû se former lui-même, comprendre le processus de



De gauche à droite : Docteur Vittorio Bacchetta (médecin généraliste), Docteur Fabien Guez (cardiologue) et Christine Colmont (journaliste) lors du débat organisé par Le Trombinoscope le 8 décembre 2022 Chez Française.

Antoine Bonfils

<sup>1</sup> Explication : pour des questions de représentativité et l'équilibre national par région, l'assiette de médecins sollicités en île de France était inférieure au regard du reste des médecins sollicités dans les autres régions.  
<sup>2</sup> système CAWI (Computer-Assisted Web Interviewing)

# TRIBUNES

## L'AVENIR DES STATIONS DE SKI PERCUTÉ PAR LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE



**L**a montagne, ça vous gagne ? Il faut alors en profiter vite car elle est en plein bouleversement, et le ski alpin pourrait bien finir par disparaître dans nombre de stations. Avec le réchauffement climatique, il pourrait même devenir par ne plus être tendance du tout. Car l'impact carbone des stations de ski serait loin d'être anodin. Le problème ne viendrait pas tant des remontées mécaniques, ni de la neige artificielle qui couvrirait déjà plus de 30 % des pistes alpines (et même 45 % d'ici 2050 selon Météo France), que des véhicules individuels massivement utilisées pour y monter. 57 % de la pollution due au ski serait ainsi liée au transport, 27 % au chauffage des logements et commerces, pour seulement 2 % à la gestion des pistes.

C'est toute une économie qui doit s'adapter : 120 000 emplois en France dépendraient directement des sports d'hiver. Les stations de basse et moyenne altitudes sont les premières touchées. Jusqu'à deux mille mètres environ, la durée d'enneigement annuelle a diminué d'un mois depuis les années 60-70, et on s'attend à ce que cela s'accélère. Ces stations sont donc les premières à évoluer. Luges, VTT, randonnées à pied, à raquettes ou à cheval, escalade... Elles cherchent à se valoriser autrement, et sur quatre saisons, soit toute l'année.

Mais même les stations les plus prisées et, semble-t-il, les plus préservées peuvent être affectées : cette année, Val Thorens et Val d'Isère ont démarré la saison avec une semaine de retard, faute de neige. D'autres réorganisent leur domaine skiable. Ainsi, La Plagne s'est décidée à démonter certaines de ses infrastructures face au recul de son glacier.

*Stéphanie Fontaine*

# NOUS DEVONS POURSUIVRE L'ADAPTATION DES STATIONS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

**Dominique FAURE**

► Ministre déléguée aux Collectivités territoriales et à la Ruralité



**L**es stations de montagne recouvrent une réalité aujourd'hui d'une très grande diversité, entre station de haute montagne, centrée sur le modèle de la glisse, et station de moyenne montagne dont la transformation économique et écologique est engagée de manière inégale en fonction des territoires.

L'urgence climatique nous impose aujourd'hui de repenser le modèle économique de la montagne. Les impacts du dérèglement climatique y sont en effet encore plus prégnants que dans les autres territoires métropolitains.

Face à ces changements et au choc de la crise sanitaire, le programme Avenir Montagnes, lancé par Jean Castex en 2021, a été construit avec un double objectif de relance et de résilience des territoires touristiques de montagne. Il témoigne de la volonté du Gouvernement d'accompagner et de soutenir les communes de montagne et les stations de ski.

Il faut favoriser une économie quatre saisons de la montagne autour des paysages, du patrimoine culturel et des savoir-faire.

Le modèle centré sur les sports de neige est ainsi appelé à une transformation de court et moyen termes. S'ils sont encore aujourd'hui le facteur premier de l'attractivité touristique de ces communes de montagne, cela ne pourra plus être, en tout cas pas partout, la seule source de création de valeur économique et d'emploi. Il faut préserver et valoriser la montagne dans son ensemble.

Dès lors, il y a une impérieuse nécessité à faire évoluer le modèle économique, à poursuivre le déploiement d'une économie plus résiliente et plus diversifiée, basée sur le tourisme quatre saisons mais pas seulement. Il y a une urgence à accélérer la transition de ces territoires en faveur d'activités tout au long de l'année, à structurer une

organisation et des aménagements moins lourds en termes écologiques. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans la planification écologique portée par la Première ministre Elisabeth Borne.

De manière générale, il faut repenser la montagne. L'aspiration des habitants permanents de ces territoires, mais aussi l'attente des touristes et des résidents secondaires, évoluent rapidement. La qualité de vie, l'authenticité, la beauté des paysages, l'environnement et la biodiversité sont des atouts qui permettent de consolider une tendance de fond en montagne : en retrouvant l'esprit village, en réduisant les effets d'un tourisme de masse, les territoires de montagne ont les moyens de s'adapter au vieillissement de la population, à l'évolution des pratiques sportives, ainsi qu'aux attentes des touristes.

Le sport et le bien-être, mais aussi la gastronomie et les savoir-faire, tout comme le patrimoine culturel et naturel, sont autant de possibilités de dynamiser les territoires de montagne. Pour cela, il faut consolider les filières locales, restructurer des chaînes de création de valeur dans les vallées et soutenir des stratégies de développement durable et de transition écologique autant qu'énergétique.

La possibilité d'une nouvelle attractivité, notamment à travers la présence plus permanente des résidents secondaires, nécessite d'innover en intégrant les opportunités numériques du télétravail, en créant des espaces de coworking ou encore des tiers-lieux. La réduction des lits froids et la lutte contre l'attrition du logement permanent s'avèrent dès lors des enjeux majeurs.

Dans l'esprit de la Loi Montagne de 1985 et du programme Avenir Montagnes, cette stratégie ne pourra se définir que collectivement et en partenariat avec les élus et acteurs locaux, en mobilisant notamment les comités de massif et le Conseil National de la Montagne pour nourrir la planification écologique. ●

**« La possibilité d'une nouvelle attractivité (...) nécessite d'innover en intégrant les opportunités numériques du télétravail, en créant des espaces de coworking ou encore des tiers-lieux. »**



# LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN LEVIER POUR RÉINVENTER LES STATIONS DE MONTAGNE

**Jean-Louis BOCH**

- ▶ Maire de La Plagne Tarentaise
- ▶ Président de l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM)



**A** l'heure du changement climatique, l'activité économique de la montagne tournée autour de la neige apparaît comme le premier témoin des bouleversements qui s'opèrent : enneigement plus aléatoire, même si nous avons déjà connu des hivers « sans neige » à la fin des années 80, précipitations moins fréquentes mais plus intenses, limite pluie-neige qui tend à s'élever, fonte des glaciers. Pour autant faut-il rejeter en bloc tout un pan du tourisme national, classé toujours aujourd'hui parmi les leaders mondiaux, et une économie qui a permis l'aménagement de nos territoires tout en donnant de l'activité aux habitants locaux depuis près de 80 ans ?

Oui la montagne s'adapte en permanence aux multiples évolutions de ces dernières années : climatique, environnementale, sociétale. Les élus et professionnels n'ont pas attendu la récente crise sanitaire pour engager cette évolution. La diversification de l'offre et des saisons est en marche depuis plus de deux décennies. Les récentes vacances de Noël viennent le confirmer. Avec un enneigement très inégal selon les massifs, les vacanciers n'ont jamais été aussi nombreux, preuve s'il en était besoin que la montagne est attractive dans un environnement en constante évolution. Elle répond aux attentes des vacanciers : dépaysement, ressourcement dans une nature largement préservée - faut-il rappeler que seuls 2 % du territoire de montagne sont aménagés ? -, tout cela pour se procurer une expérience incomparable.

Sur la question de l'enneigement, il y aura à n'en pas douter de la neige dans 30 ans, pas dans les mêmes proportions qu'actuellement, et les vacanciers pourront toujours skier. Il reste

difficile de se projeter au-delà de 2050, même si l'évolution climatique engagée depuis quelques temps est une évidence.

Pour autant, il nous faut poursuivre notre action. Nous avons tous, collectivités et État, des progrès à faire à tous les niveaux. S'agissant de la mobilité, 60 % de l'empreinte carbone d'un séjour à la montagne relèvent du trajet individuel pour s'y rendre. Il nous faut très rapidement développer l'offre de train, lequel doit devenir le moyen de transport privilégié. Mais pour y parvenir, une volonté politique assumée par l'État est essentielle.

L'aménagement de nos stations doit être également raisonné, notamment dans le cadre de la réduction de l'artificialisation des sols. Dans le même temps, il est indispensable de maintenir un certain niveau d'investissement et donc de développement pour (re)connecter le territoire avec ses habitants et permettre l'installation des familles qui viennent y vivre et en vivre, ce qui fait aussi l'attraction de nos destinations touristiques génératrices d'emplois (120 000 emplois directs, près de 400 000 au total).

Enfin, s'agissant de l'eau, notre bien commun le plus précieux, il nous faut optimiser cette ressource capitale en montagne dont les

usages sont multiples et qui est essentielle en matière énergétique, nos territoires regorgeant de centrales hydroélectriques. Il nous faut la retenir temporairement lorsqu'elle tombe en surabondance pour la réutiliser à certaines périodes de l'année comme ce fut le cas lors de la sécheresse de 2022.

**« La diversification de l'offre et des saisons est en marche depuis plus de deux décennies. »**

Le changement climatique exige de nous tous des réponses rapides sur tous ces sujets. Les montagnards continueront de s'adapter pour permettre à la montagne de rester un espace préservé et accueillant où il fait bon vivre pour y travailler comme pour y séjourner en vacances. ●



# ET SI ON ACCOMPAGNAIT LES STATIONS AU LIEU DE LES POINTER DU DOIGT ?

**Cyril PELLEVAT**

- ▶ Sénateur Ratt. LR de la Haute-Savoie
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires européennes
- ▶ Secrétaire de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Président du groupe d'études Développement économique de la montagne
- ▶ Membre du Comité de massif du massif des Alpes
- ▶ Conseiller régional d'Auvergne-Rhône-Alpes



L'enneigement est en outre soumis à une forte variabilité d'une année sur l'autre. Il est certain que le secteur doit diversifier ses activités, en particulier en basse et moyenne montagnes, et de nombreuses stations le font déjà de manière ingénieuse et créative. Cette diversification permet aussi bien de pallier la baisse de la durée d'enneigement que de faire de la montagne une destination attractive toute l'année. Mais elle ne signifie pas que le ski est à bannir complètement. Il faut bien évidemment rester lucide face au réchauffement climatique et ses effets et s'y adapter autant que possible, mais il faut également être conscient que le modèle économique de montagne repose essentiellement sur le ski alpin, et que sans lui, ce sont plus de 120 000 emplois directs et 300 000 indirects qui seront menacés.

Le ski est en outre un marqueur culturel et un vecteur social dans nos montagnes. Il les fait vivre, et la clientèle des stations est principalement locale. Ne reproduisons donc pas l'erreur que nous avons faite maintes fois en délocalisant nos industries dans d'autres pays, ce qui serait encore plus néfaste pour l'environnement et désavantageux économiquement pour la France. Les grands skieurs et la clientèle étrangère continueront de skier, et iront dans d'autres pays qui nous sont concurrents. Il sera toujours possible de pratiquer, par exemple, en Autriche ou en Suisse, là où la neige de culture est bien plus utilisée qu'en France, comme cela est arrivé quand nous avons fermé les stations durant la crise sanitaire. Cela conduira assurément à des déplacements plus longs et donc plus polluants et à des pertes économiques catastrophiques pour notre

pays, puisque le ski génère près de 10 milliards d'euros pour l'État chaque année et pèse près de 2 milliards dans la balance commerciale de la France.

J'en appelle donc à une rationalisation du débat lié aux stations de ski : soyons lucides mais pas pessimistes, continuons à soutenir leur transformation et leurs

efforts pour être plus respectueux de l'environnement et donnons-leur les moyens financiers pour ce faire, mais arrêtons de pointer du doigt le ski comme la raison de tous les maux et ne faisons pas la bêtise d'entraver cette activité vitale pour nos territoires de montagne. ●

**D**epuis quelques années, l'opinion publique fait du ski un symbole des activités néfastes pour l'environnement et donc vouées à disparaître. Certes, le secteur n'a pas encore atteint la neutralité carbone, mais de nombreux efforts sont faits en ce sens : développement d'ascenseurs valléens, des transports en commun, de dameuses et de motoneiges électriques pour réduire la pollution, rénovation énergétique en montagne, installation de remontées mécaniques et d'enneigeurs nécessitant moins d'énergie et d'eau... Certains semblent pourtant l'oublier et ne font pas preuve de la même virulence envers d'autres secteurs d'autant plus polluants. Or, peu d'industries peuvent se targuer d'avoir fait autant d'efforts en la matière que les domaines skiables qui sont bien conscients que leur survie dépendra du respect des objectifs environnementaux.

En effet, si une réduction de l'enneigement est inévitable d'ici la moitié du XXI<sup>ème</sup> siècle, les scénarios de Météo France prévoient malgré tout une stabilisation de la situation à partir de 2050 si nous parvenons à limiter la hausse des températures sous la barre des 2°C, ce qui devrait permettre de maintenir la pratique du ski alpin.

**« Le modèle économique de montagne repose essentiellement sur le ski alpin, (...) sans lui, ce sont plus de 120 000 emplois directs et 300 000 indirects qui seront menacés. »**



# LES STATIONS DE SKI EN FRANCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

**Pascale BOYER**

- ▶ Députée Renaissance des Hautes-Alpes
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement
- ▶ Membre de la commission des Affaires européennes
- ▶ Membre du Conseil national de la montagne
- ▶ Présidente de l'ANEM



**E**n tant que députée des Hautes-Alpes et présidente de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM), je suis très attachée aux enjeux des stations de ski. Le tourisme de montagne, représente 10 milliards d'euros pour notre économie, soit 15 % du chiffre d'affaires touristique national. Il constitue le cœur économique de nombreuses communes de montagne. Cependant, les stations de ski font face aux défis majeurs du changement climatique, amenant le secteur à s'adapter.

Aujourd'hui, les territoires de montagne sont en première ligne face



aux changements climatiques et environnementaux, avec notamment une augmentation de la température annuelle moyenne de 2°C de plus dans les Pyrénées et les Alpes depuis 1970, contre 1,4°C au niveau national.

La réduction de l'enneigement en hiver, due à la diminution des chutes de neige, représente un enjeu majeur pour les stations de sports d'hiver situées en zone de basse et moyenne altitudes. Depuis 1970, selon un rapport de l'Office fédéral de l'environnement suisse, le nombre de jours d'enneigement dans les Alpes a diminué de 50 % pour les stations à moins de 1 000 mètres d'altitude, et de 20 % pour celles à moins de 2 000 mètres. Les stations sont aujourd'hui dans l'obligation de diversifier leur offre touristique par la recherche d'activités hétérogènes : culturelles, en pleine nature et en intérieur.

Les stations sont fortement engagées pour réaliser cette transition et réalisent de nombreux investissements avec l'accompagnement des pouvoirs publics.

Le réchauffement climatique est un sujet placé au cœur des préoccupations des élus locaux et nationaux. De ce fait, l'ANEM

**« Le tourisme de montagne, représente 10 milliards d'euros pour notre économie, soit 15 % du chiffre d'affaires touristique national. »**

travaille ardemment en collaboration avec ses adhérents et les pouvoirs publics décideurs, sur les conséquences du réchauffement, l'appropriation territoriale du changement climatique, la gestion et l'anticipation des incertitudes.

Nous avons constaté que cette transition s'est accélérée avec la crise sanitaire qui a montré, lors de l'été 2020, l'importance du tourisme estival, avec le retour dans nos montagnes de nombreux touristes français. Et cette tendance se pérennise, voire se renforce, depuis. De plus, face aux épisodes de canicule que nous subissons, les touristes viennent, de plus en plus massivement, rechercher la fraîcheur de l'altitude.

Toutes ces raisons font que les stations de montagne s'adaptent et développent des modèles qui se détachent du ski de piste, sans pour autant abandonner cette pratique sportive qui reste au cœur de leurs activités. Ainsi les pratiques sportives telles que le VTT, le trail ou encore l'escalade, font l'objet d'investissements de plus en plus conséquents permettant de lisser l'activité touristique tout au long de l'année. Le défi est également de développer l'attractivité entre les deux saisons principales. Les territoires de montagne ont tous les atouts pour y parvenir.

Néanmoins, cette transition ne s'effectue pas à la même vitesse partout. Dans les zones où la disparition de l'enneigement apparaît inéluctable, elle est plus rapide que dans les zones assurées de conserver leur enneigement.

Ces stratégies de développement touristique doivent se faire avec le soutien et l'accompagnement de l'État et de l'ensemble des acteurs publics. C'est pourquoi, qu'en tant que présidente de l'ANEM, je travaille avec les membres du Gouvernement, ainsi qu'avec les exécutifs des collectivités territoriales concernées.

Je souhaite, entre autres, un plan Avenir Montagne 2 afin de prolonger les mesures initiales qui ont démontré leur efficacité dans l'accompagnement de la transition écologique et économique. Nous avons l'obligation d'innover et d'expérimenter dans un secteur économique essentiel au maintien de la présence humaine dans nos territoires ! ●

# UN TOURISME « QUATRE SAISONS » PEUT-IL ÊTRE L'AVENIR POUR LES STATIONS DE SKI FRANÇAISES ?

**Didier RAMBAUD**

- ▶ Sénateur RDPI de l'Isère
- ▶ Vice-président de la commission des Finances
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation



**A** l'heure où les conséquences du dérèglement climatique sur l'enneigement sont perceptibles, l'avenir des stations de ski en France est dorénavant source de préoccupation. Début janvier 2023, selon le décompte des Domaines skiables de France, près de la moitié des pistes de ski françaises étaient fermées en raison du manque de neige, compte tenu d'un phénomène conjoint de redoux et de fortes pluies. Un tel constat ne peut qu'alerter. Pas uniquement les skieurs, mais l'ensemble des acteurs des stations de ski françaises.

En tant qu'élu du département de l'Isère, je mesure combien les zones montagneuses sont, en été comme en hiver, très attractives sur le plan touristique. En témoignent les données transmises par l'Association nationale des maires de stations qui rappelle qu'entre 2019 et 2021, le taux d'occupation pour la saison estivale en stations de montagne a progressé de 10 %. Néanmoins, si le charme de la montagne continue de séduire, la fréquentation renforcée des espaces naturels ne peut perdurer que si la question de la transformation du modèle économique des stations est prise à bras-le-corps.

En raison de la diminution continue du taux d'enneigement, le modèle économique de nombreuses stations, très dépendantes de

l'activité du ski alpin, est aujourd'hui remis en question. Or, pas moins de 120 000 emplois en France dépendraient directement du ski alpin chaque année. Une des pistes envisagées par les acteurs de la montagne consisterait à privilégier un tourisme « quatre saisons », à la fois résilient face aux conséquences du dérèglement climatique ou des crises multiples et davantage respectueux de l'environnement. Mais un tel schéma peut-il être pertinent sur tous les territoires ? Force est de constater que les stations de basses et moyennes altitudes sont les premières touchées.

Jusqu'à deux milles mètres environ, la durée d'enneigement annuelle a diminué d'un mois depuis les années 1960-1970. De telles stations ont-elles alors encore un avenir sans or blanc ? Qu'il y ait de la neige ou non, un modèle économique trop dépendant du ski alpin n'est pas une solution pérenne, notamment pour les stations de moyenne montagne. Ce d'autant plus que selon une récente étude publiée dans la revue Science le 5 janvier dernier, 49% des glaciers seraient condamnés à disparaître d'ici 2100, notamment dans les Pyrénées et les Alpes. La survie de l'autre moitié dépendrait de nos efforts collectifs en matière de réduction de consommation d'énergies fossiles.

**« Qu'il y ait de la neige ou non, un modèle économique trop dépendant du ski alpin n'est pas une solution pérenne, notamment pour les stations de moyenne montagne. »**

Pragmatique sans être fataliste, je suis convaincu qu'un temps de transition et non de rupture doit être mis à profit pour inventer un modèle moins dépendant de la neige. Un modèle qui offrirait aux stations l'opportunité de promouvoir d'autres activités, qu'elles soient nouvelles ou anciennes, à

l'image du fatbike et de la randonnée. Un modèle qui permettrait de mettre en avant tous les attraits d'un territoire, où les touristes découvrirait son patrimoine historique, culturel et gastronomique.

En somme, un idéal pas si lointain dans lequel les vacanciers privilégieront une station, non pas uniquement pour skier, mais pour y découvrir la montagne, sa beauté et la diversité de ses bienfaits. ●



# MISMISSIONS NOVITIATIONS ELECTIIONS



## Sommaire

- 29 Gouvernement
- 36 Parlement
- 38 AAI
- 39 Collectivités d'Outre-mer, conseils régionaux et départementaux
- 40 Communes, Préfecture de police de Paris, préfetures
- 47 Autres Mouvements



# LA MNT CONNAÎT VOS ENJEUX ET VOUS ACCOMPAGNE.

**+ DE 100  
CONSEILLERS  
MNT SUR TOUT  
LE TERRITOIRE**

**Décryptage, participations obligatoires, paniers de soins en santé et en prévoyance, dates de mise en place...**

Pour bien comprendre la réforme et ses implications sur votre collectivité, vous pouvez compter sur la première mutuelle santé et prévoyance des services publics locaux!

**ÊTRE UTILE EST UN BEAU MÉTIER**



Rendez-vous sur  
[reformepsc.mnt.fr](https://reformepsc.mnt.fr)



Appelez nous :  
**0 980 980 210**

(prix d'un appel local) du lundi  
au vendredi de 8h30 à 18h30



**MNT**  
GROUPE **vyv**